

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 5 janvier 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district # 6

Il est 20h30 et à défaut de quorum, Messieurs **JUDES LANDRY** et **LOUIS-SEIZE SERGERIE** ajournent la **SÉANCE ORDINAIRE** au 6 janvier 2015, à 17h00, au local habituel.

Le directeur général et greffier a donné un **AVIS SPÉCIAL** aux autres membres du Conseil municipal concernant l'ajournement de ladite séance.

JUDES LANDRY
MAIRE

YVES BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de l'**AJOURNEMENT** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 17h00, le 6 janvier 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Régis Soucy, conseiller du district # 2
Simon Landry, conseiller du district # 3
Sébastien Landry, conseiller du district # 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district # 6

ÉTAIENT ABSENTS : Pierre-Yves Lévesque (motivé), conseiller du district # 1
Richard Émond, conseiller du district # 4

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Boucher, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 17h00.

RÉS.01.01.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en y ajoutant le point suivant :

9.a) Autoriser demande de subvention de l'Association du hockey mineur de Sainte-Anne-des-Monts / 253.53\$ - Budget rég.

ADOPTÉ

RÉS.02.01.15

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{er}, 11 ET 17 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX** des séances extraordinaires du 11 et 17 décembre 2014 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à lire.

RÉS.03.01.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#6157 à #6186 (#6180-annulé)** ainsi que **#28255 à #28311**, pour un montant total de **308 434.42\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 NOVEMBRE 2014

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 novembre 2014 ont été préalablement déposés à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.01.15

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – FONDS DE ROULEMENT / TAXES 2015

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que des **emprunts temporaires** ne dépassant pas **78 581.\$** soient et sont effectués sur le compte spécial « **Fonds de roulement** » en attendant la perception des taxes 2015 et dont l'échéance de remboursement est fixée avant le **31 décembre 2015**.

ADOPTÉ

RÉS.05.01.15

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS / TAXES 2015

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat soit et est autorisée à effectuer des **emprunts temporaires** pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la **Caisse populaire Desjardins de Cap-Chat**, en attendant la perception des taxes 2015, **en autant que lesdits montants n'excèdent pas la somme de 400 000.\$ et que les remboursements s'effectuent dans l'année courante 2015** (article 567-ch.C-19 de la Loi sur les cités et villes).

ADOPTÉ

RÉS.06.01.15

ACCEPTER LA DÉFINITION DU MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise l'élaboration d'une politique municipale des aînés et d'un plan d'action en faveur des personnes aînées, et ce, au bénéfice de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont mandaté M. Judes Landry, maire, comme élu responsable de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE l'élu responsable a formé un comité de pilotage qui a dû se définir un mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit avoir complété la phase de planification de la démarche MADA avant le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat accepte le mandat tel que proposé par et pour le comité de pilotage de la démarche MADA, soit :

- Le comité de pilotage de la démarche MADA a pour mandat d'élaborer la politique des aînés et le plan d'action de la Ville de Cap-Chat à partir des besoins identifiés par les aînés eux-mêmes et par les différents organismes du milieu. Il devra aussi s'assurer de la mise en œuvre dudit plan d'action.

ADOPTÉ

RÉS.07.01.15

AUTORISER DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS / 253.53\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une somme de **253.53\$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Anne-des-Monts**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTION

Il est 17h12 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

YVES BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER